



Règlements Particuliers Drôme-Ardèche

DIVISION FÉMININE U15 (DFU15)

DIVISION MASCULIN U15 (DMU15)

Saison 2026-2027

Article 1 - GÉNÉRALITÉ

Le Comité Drôme-Ardèche de Basket-ball organise un championnat départemental U15 Féminin et un championnat départemental U15 Masculin.

Les championnats sont ouverts aux équipes, aux inter-équipes et aux ententes des associations affiliées à la FFBB étant à jour de leurs cotisations et régulièrement engagées.

Article 2 - ENGAGEMENTS

Les équipes doivent être engagées par le club disposant des droits sportifs ou par le club porteur pour les inter-équipes et ententes.

Les engagements sont possibles avant les phases 1, 2 et 3 (dates données par la Commission des Compétitions 5x5). Les équipes engagées en phases 2 et 3 le seront automatiquement dans la plus basse division.

Article 3 - COMPOSITION

Le nombre d'engagement d'équipes détermine le nombre de poule de D1, D2 et éventuellement D3.

Article 4 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

4.1 – Phase 1 :

Féminines	Masculins
<u>U15F Accession Ligue</u>	<u>U15M Accession Ligue</u>
✓ 2 poules de 3	✓ 2 poules de 4
- Le 1^{er} de chaque poule accède au Championnat Régional. - Barrage entre les deuxièmes sur terrain neutre : le vainqueur accède au Championnat Régional. - Les 3 autres équipes intègrent la Division 1.	- Le 1^{er} de chaque poule accède au Championnat Régional. - Barrage entre les deuxièmes sur terrain neutre : le vainqueur accède au Championnat Régional. - Les 5 autres équipes intègrent la Division 1.

<u>U15F Division 1</u> ✓ 1 poule de 6 ✓ 1 poule de 5 - La dernière de chaque poule descend en Division 2. - Les autres équipes se maintiennent en D1.	<u>U15M Division 1</u> ✓ 2 poules de 4 - Le dernier au ranking descend en Division 2 ou match entre les deux derniers pour la Division 2. - Les autres équipes se maintiennent en D1.
<u>U15F Division 2</u> ✓ 3 poules de 4 ✓ 1 poule de 3 - Toutes les équipes se maintiennent en D2	<u>U15M Division 2</u> ✓ 5 poules de 4 ✓ 1 poule de 3 - Toutes les équipes se maintiennent en D2.

4.2 – Phase 2 :

Féminines	Masculins
<u>U15F Division 1</u> ✓ 2 poules de 6 - Les 4^{èmes}, 5^{èmes} et 6^{èmes} de chaque poule descendent en Division 2. - Les autres équipes se maintiennent en D1.	<u>U15M Division 1</u> ✓ 2 poules de 6 - Les 4^{èmes}, 5^{èmes} et 6^{èmes} de chaque poule descendent en Division 2. - Les autres équipes se maintiennent en D1.
<u>U15F Division 2</u> En fonction des nouveaux Engagements	<u>U15M Division 2</u> En fonction des nouveaux engagements

4.3 – Phase 3 :

	U15F	U15M
Division 1	✓ 1 poule de 6	✓ 1 poule de 6
Division 2	2 ou 3 poules de 6	2 ou 3 poules de 6
Division 3	En fonction des nouveaux engagements	En fonction des nouveaux engagements

Article 5 – QUALIFICATION ET LICENCES

Nombre de joueurs autorisés		10 maximum
Nombre de joueurs brulés	5	
Nombre de joueurs brulés (Entente)	5	
Type de licences autorisées	1C, 2C, 0CT, 1CASCTC, 2CASCTC 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC)	5 maximum
	ASP	0
	0C	Sans limite
Couleurs de licences autorisées	Blanc	Sans limite

5.1 – Ententes :

Aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents.

5.2 – Inter-équipes :

Aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents.

Les extensions ASCTC ne sont pas nécessaires pour la phase départementale qualificative au championnat régional en cours de saison. En cas de qualification en championnat régional, les équipes devront se conformer aux règles de participations prévues pour la compétition concernée.

L'Extension ASCTC est obligatoire dans les championnats régionaux.

Article 6 – CUMUL DE RENCONTRES (5x5 – 3x3 – arbitre)

Un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 et moins pourra participer à 2 rencontres sur 3 jours de suite (consécutifs) uniquement pour les rencontres de catégorie de championnat U15.

Article 7 – PROGRAMMATION DES RENCONTRES

L'horaire préférentiel est le dimanche à 10h30.

Article 8 – ORGANISATION DES RENCONTRES

- Mixité impossible
- Durée des rencontres : 4 x 10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongation de 5 minutes (autant que nécessaire)
- Ballon : taille 6 en U15F et taille 7 en U15M
- Ligne à 3 points : 6,75 m.
- 14 sec. sur rebond offensif.
- E-marque V2 (dernière version) à envoyer au plus tard le soir du match
- Maximum 3 personnes licenciées et non suspendues sur le banc dont l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (en plus des remplaçants).

Article 9 – AUTRES DISPOSITIONS

- Défense individuelle :

La défense individuelle est OBLIGATOIRE.

Les arbitres n'ont pas la capacité d'évaluer l'éventuelle défense de zone.

- Temps mort accordé uniquement lors des situations suivantes :

- après panier encaissé
- faute
- sur ballon mort en zone avant

- Pas de remplacement en Zone arrière :

Les remplacements en Zone arrière ne sont pas autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes ...)

Article 10 – ENCADREMENT DES ÉQUIPES DE "JEUNES"

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de "jeunes", lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement.

Article 11 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PHASE FINALE

Tout joueur ayant participé à un championnat de niveau supérieur (départemental, régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres des 2 phases avec l'équipe qualifiée pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Un joueur qui n'aurait pas participé à la moitié des rencontres avec l'équipe qualifiée mais qui n'a jamais joué un seul match à un niveau supérieur (toutes catégories confondues), pourra participer aux phases finales.

Article 12 – CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement ou dans les Règlements Sportifs Drôme-Ardèche seront tranchés par le Bureau Départemental après avis de la Commission des Compétitions 5x5.